



académie  
Toulouse  
direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Tarn-et-Garonne

DRHDOS

Dossier suivi par  
Emmanuelle DEBUE  
05.36 25 73 88

Mel:  
drhdos.ia82@ac-toulouse.fr

12, av. Charles-de-Gaulle  
82000 Montauban Cedex

Montauban, le 29 août 2025

LE DIRECTEUR ACADEMIQUE  
Directeur des Services départementaux  
de l'Education nationale de Tarn-et-Garonne

A

Mesdames et messieurs les directrices et directeurs  
des écoles  
S/c de mesdames et messieurs les inspecteurs de  
circonscription

**Objet :** Constat de **rentrée 2025** des effectifs d'élèves des écoles publiques du premier degré.

La direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP) du ministère procède au constat des effectifs dans les écoles maternelles et élémentaires selon le calendrier annuel habituel.

La qualité du constat d'effectifs dépend directement des informations recueillies dans ONDE, outil numérique pour la direction d'école. Comme à l'accoutumée, vous allez devoir actualiser quotidiennement la base de votre école jusqu'à la **date d'observation** des effectifs fixée cette année au **jeudi 11 septembre 2025** (date à laquelle les admissions définitives et la répartition des élèves dans les classes doivent avoir été réalisées dans ONDE). La date limite de **validation** a été fixée le **lundi 15 septembre 2025 minuit** (date limite de prise en compte des INE associés aux admissions définitives enregistrées entre la rentrée et le 15 septembre 2025 minuit).

L'effort pour scolariser les enfants de moins de trois ans se poursuivant dans le département, je vous demande, en fonction des places disponibles dans votre école, de répondre favorablement aux demandes des familles. Je vous rappelle les trois conditions à remplir pour que l'enfant soit enregistré dans ONDE : être inscrit en mairie, avoir deux ans révolus au 31 août 2025 et être présenté physiquement par la famille. Il convient donc d'intégrer ces enfants dans l'application impérativement avant le 11 septembre 2025.

Les directrices et directeurs qui se trouveraient dans l'impossibilité technique de procéder aux opérations demandées devront, dès que possible, contacter les équipes de circonscriptions afin de pouvoir réaliser ces manipulations dans leurs locaux.

Les correspondants techniques habituels sont à votre disposition pour toute difficulté rencontrée.

Je vous remercie de tout le soin que vous apporterez à cette procédure qui participe à la bonne connaissance des effectifs scolarisés dans l'enseignement du premier degré du département et à la répartition optimale des moyens délégués.

Pour le directeur académique et par délégation,  
Le Secrétaire Général,

3.

Eric BIGOT